



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CCITT**

COMITÉ CONSULTATIF  
INTERNATIONAL  
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

**D.103**

(11/1988)

SÉRIE D: PRINCIPES GÉNÉRAUX DE TARIFICATION –  
TAXATION ET COMPTABILITÉ DANS LES SERVICES  
INTERNATIONAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS  
TAXATION ET COMPTABILITÉ DANS LE SERVICE  
TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL

---

**TAXATION EN SERVICE AUTOMATIQUE DES  
APPELS ABOUTISSANT SUR LES SERVICES  
SPÉCIAUX SUIVANTS: ABONNEMENTS  
SUSPENDUS OU RÉSILIÉS, LIGNES  
TRANSFÉRÉES**

Réédition de la Recommandation D.103 du CCITT publiée  
dans le Livre Bleu, Fascicule II.1 (1988)

---

## NOTES

- 1 La Recommandation D.103 du CCITT a été publiée dans le fascicule II.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).
- 2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

**Recommandation D.103**

**TAXATION EN SERVICE AUTOMATIQUE DES APPELS  
ABOUTISSANT SUR LES SERVICES SPÉCIAUX SUIVANTS:  
ABONNEMENTS SUSPENDUS OU RÉSILIÉS, LIGNES TRANSFÉRÉES <sup>1)</sup>**

*(Melbourne, 1988)*

Il est désirable que, dans le service international automatique, les appels aboutissant sur des services spéciaux: abonnements suspendus ou résiliés, lignes transférées, soient traités de la même façon dans les différents pays.

Le CCITT estime que ces appels ne devraient pas être soumis à taxation.

*Remarque* – Dans la mesure où tous les systèmes de signalisation d'une communication donnée, pour l'une quelconque des relations possibles, permettent la transmission d'informations «sans taxation», le signal de réponse ne doit pas être bloqué. Cependant, cette situation ne se présentera pas au niveau mondial avant longtemps. En conséquence, il convient pour l'instant de supprimer l'envoi du signal de réponse sur les circuits internationaux pour les appels destinés à ces services spéciaux. Il convient aussi de noter que, conformément aux dispositions de la Recommandation Q.118, ces appels seront libérés à l'expiration d'une certaine temporisation (temps limité).

---

<sup>1)</sup> Cette Recommandation fait aussi partie des Recommandations de la série E sous le numéro E.231.





## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
<b>Série D</b>	<b>Principes généraux de tarification</b>
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication